

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

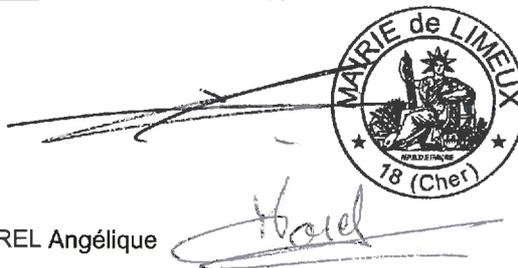
L'an 2022, le 26 Septembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2022.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : DELAGE Elodie, KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RAYMOND Philippe à M. YVON Julien

Excusé(s) : M. FAILLOT Benoit

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
de BOURGES
Le : 29/09/2022
Et
Publication du : 30/09/22
sur le site
<http://limeux-berry.fr>



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LIMEUX' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, and '18 (Cher)' at the bottom. The signature appears to be 'H. Morel'.

A été nommé(e) secrétaire : MOREL Angélique

10-2022 – CORRESPONDANT "INCENDIE ET SECOURS"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant "incendie et secours" vise à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant "incendie et secours" peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la mise en oeuvre par la commune des ses obligations de planification et d'information préventive,
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
DESIGNE Mme MOREL Angélique, « correspondant incendie et secours ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/09/2022
Le Maire
Julien YVON



La secrétaire de séance
Angélique MOREL

